

Point MARAICHAGE

Document rédigé par Judith NAGOPAE à partir des observations de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre réalisées en semaine 25 et des informations du réseau de parcelles du Bulletin de Santé du Végétal n°4. Les conseils précédents sont dans le Point Maraichage n°4 envoyé le 16/06/23

Conseil collectif à destination des agriculteurs en maraichage

Des conseillers à votre écoute

Christophe BOSSARON
06 80 17 22 79
Conseiller installation transmission

Clémence GUILLAUMET
06 47 86 89 21

Conseillère en diversification et circuits courts

Thierry FERRAND - 06 45 16 33 19
Conseiller pédologue
Conseiller irrigation

Judith NAGOPAE - 06 85 04 15 03
Conseillère productions légumières
Expérimentations
Bulletin de Santé du Végétal

Pilotez en toute simplicité vos parcelles avec :



Marie-Luce BAUDOT
Vivien VACHER
03 86 93 40 00



Avec le soutien financier de :



Résumé sur les 7 jours

Dernière mise à jour il y a 7h

	ven. 23	sam. 24	dim. 25	lun. 26	mar. 27	mer. 28	jeu. 29
	0	0	0	0	0	0	0
	44 / 100	41 / 92	38 / 87	41 / 86	40 / 91	39 / 89	43 / 89
	13 / 27	14 / 29	14 / 31	17 / 25	12 / 27	14 / 29	15 / 24

Prévision de la semaine : Nevers Sencrop CA 58

Station de Clamecy

Météo du 12/06/2023 au 18/06/2023				Cumuls pluvio. (mm)	
T°min	T°max	T°moy	Pluvio.	Mai	Juin
12 °C	29 °C	21 °C	0 mm	31	26

Station de Luzuy

Météo du 12/06/2023 au 18/06/2023				Cumuls pluvio. (mm)	
T°min	T°max	T°moy	Pluvio.	Mai	Juin
13 °C	29 °C	21 °C	25 mm	64	36

Station de Nevers

Météo du 12/06/2023 au 18/06/2023				Cumuls pluvio. (mm)	
T°min	T°max	T°moy	Pluvio.	Mai	Juin
12 °C	29 °C	21 °C	31 mm	39	49

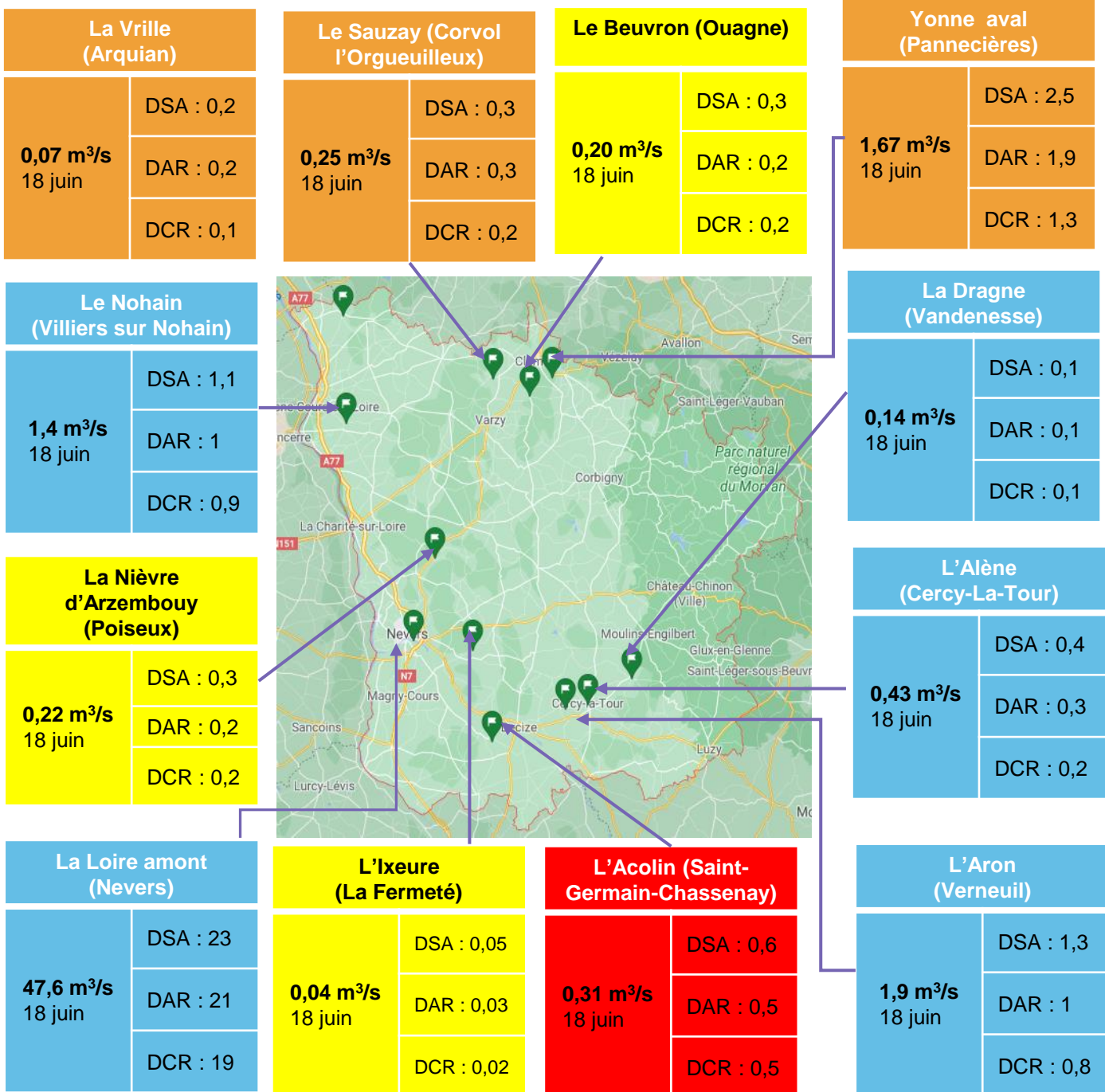
Au programme

Actualités techniques du moment

- Suivi irrigation : Etat des cours d'eau
 - ✓ **En alerte** : le Beuvron, l'Ix eure et la Nièvre
 - ✓ **En alerte renforcée** : le Saouzay, l'Yonne aval et la Vrille
 - ✓ **En crise** : l'Acolin



Débits instantanés et seuils réglementaires



Légendes :

Débits > DSA

DSA < Débits < DAR

DAR < Débits < DCR

Débits < DCR

Attention, la DREAL met à jour les débits des semaines passées avec les mesures les plus récentes. Des décalages significatifs peuvent être observés a posteriori. Toutes les pluies n'ont pas encore été comptabilisées par le bulletin de la DREAL. **La prochaine mise à jour des données effectuée par la DREAL sera le 26 juin.**

Relevé de compteurs et arrêté d'autorisation de prélèvement annuel

Rappel réglementation: Chaque irrigant doit relever son index compteur une fois par mois. Ces relevés doivent être présentés en cas d'un contrôle réalisé par l'administration.

De même, chaque irrigant doit être en mesure de pouvoir présenter son arrêté d'autorisation de prélèvement annuel lors d'un éventuel contrôle.

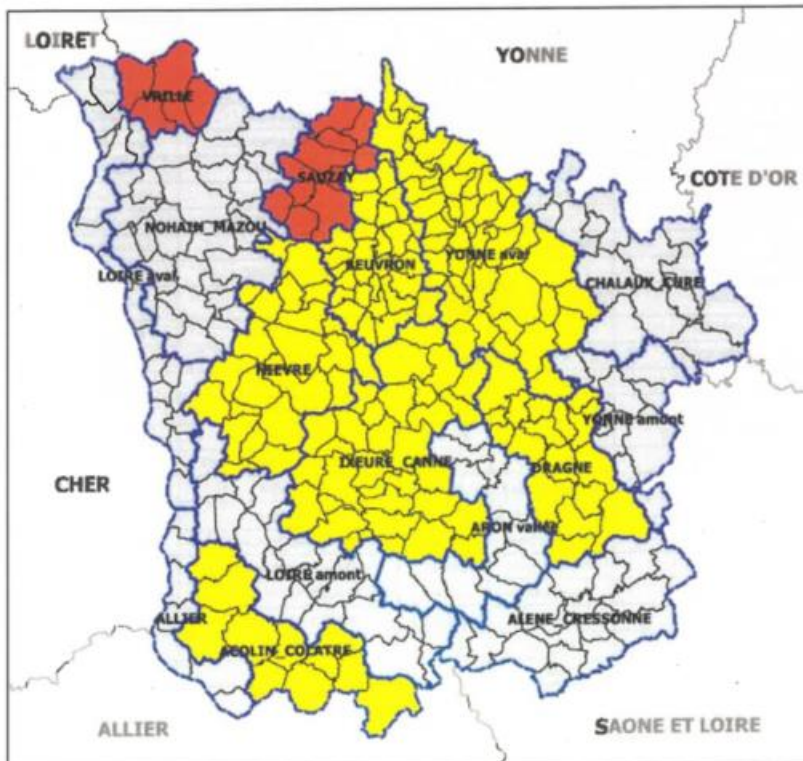


Arrosages de rigueur dans les jardins, CA58 05/06/23



ANNEXE 1 : Carte des niveaux de restriction des usages de l'eau dans le Département de la Nièvre

Source : bulletin hydrologique DREAL BFC du 19/06/2023



Source des données statistiques : DDT 58 / SEFD / Source des données géographiques : AdmiCensus © IGN

Niveaux de restriction :



Rédigé par la Direction Départementale des Territoires de la Nièvre



Rappel : mesures aux usages économiques selon arrêté préfectoral pour usages agricoles (ddt58)

	Alerte	Alerte renforcée
Irrigation par aspersion des cultures.	Interdiction des prélèvements de 12h00 à 20h00 ou 2 jours / semaine en cas de tour d'eau. Dans le cas des gestions collectives par volume ou débit, taux de réduction de 25%, à assurer globalement, en moyenne hebdomadaire à l'échelle de chaque zone de gestion hydrographique.	interdiction des prélèvements 12 h / jour ou 3 jours / semaine. Dans le cas de gestion collective par volume ou débit, taux de réduction de 50%, à assurer globalement, en moyenne hebdomadaire, à l'échelle de chaque zone de gestion hydrographique.
Irrigation des cultures de plein-champ par système d'irrigation localisé (goutte à goutte, micro aspersion par exemple).	Autorisé	
Irrigation des cultures maraîchères, horticoles, pépinière, arboriculture, petits fruits.	Autorisé	Interdiction 12h00-20h00
Abreuvement des animaux.	Autorisé	

De validation pour une mise en place pour la fin de la semaine ou début de semaine prochaine.

Cet arrêté porte sur :

- ✓ **La mise en alerte renforcée des bassins du Sauzay et de la Vrille**
- ✓ **La mise en alerte des bassins de la Dragne et de la Nièvre**
- ✓ Le maintien en alerte de l'Acolin, du Beuvron, de l'ixeure et de l'Yonne aval et le maintien en vigilance du reste du département (mesures déjà prises au précédent arrêté)

Cultures	Période critique
Pois mange-tout / Haricot	Floraison, apparition des gousses
Brocoli / Chou / Chou fleur	Formation et grossissement de la pomme
Carotte	Du stade « crayon » à la formation de la racine
Concombre / Courgette / Melon	Floraison, fructification et développement des fruits
Oignon	Formation et grossissement du bulbe
Pomme de terre	Début tubérisation à « floraison* »
Aubergine / Poivron / Tomate	Floraison, fructification et croissance des fruits

(*) : attention sur pomme de terre le stade floraison n'est pas valable pour toutes les variétés, en effet certaines ne fleuriront que très tardivement voire jamais pour d'autres. Le mieux est de se fier au calibre.

Méthode du bilan hydrique

Le calcul de la consommation en eau est caractérisé par l'ETM qui représente la consommation en eau des cultures: **ETM = ETP x Kc**

Chaque culture possède son propre Coefficient cultural (Kc): Ce paramètre est lié à la physiologie du végétal et non aux conditions climatiques, donc valable partout.

Commune	ETP (12 mai au 18 juin)
Avrée	37 mm
Château Chinon	34 mm
Clamecy	38 mm
Dun les Place	36 mm
Lormes	41 mm
Luzy	37 mm
Montigny-en-Morvan	34 mm
Nevers-Marzy	34 mm
Premery	34 mm

Exemple sur courge cette semaine 2023 :

ETP semaine 24 (station de Lormes) : 5,8 mm

Kc=1

Calcul du besoin en eau de la culture= 5,8 x 1 = **5,8 mm / jour**

ETP semaine 24 (station de Luzy) : 5,3 mm

Kc=0,6

Calcul du besoin en eau de la culture= 5,3 x 1 = **5,3 mm / jour**

Ces données ne prennent pas en compte les précipitations de la semaine 25, elles sont donc à ajuster selon le secteur

Tomate	
Stade	Kc
De la plantation à la reprise	0,2
De la reprise à la floraison du 3 ^{ème} bouquet	0,6
De la floraison au 3 ^{ème} bouquet à la mi-récolte	0,9
De la mi récolte à la fin de la culture	0,7

Oignon	
Stade	Kc
De la levée à 30 j après levée	0,6
De 30 j après levée - 60 j après levée	0,8
De 60 j après levée – début maturité	1
De début maturité – 20 j avant récolte	1,1
De 20 j avant récolte – Récolte	0,5

Carotte	
Stade	Kc
Plantation - +1 mois	0,3 à 0,4
+1mois – stade crayon	0,7
Crayon - récolte	1

Concombre	
Stade	Kc
Plantation - floraison	0,5
Floraison – mi récolte	1
Mi récolte – fin de la récolte	0,7

Salade	
Stade	Kc
Plantation – début de croissance active	0,4
Début de croissance active à la récolte	0,7

PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

Les conseillers de la Chambre d'agriculture vous accompagnent

Contact bureau Nevers :

Tél : 03 86 93 40 60

CONTACTEZ-NOUS : Pilotez en toute simplicité votre assolement

mes satimages

mes parcelles
l'accélérateur de performance



La Chambre d'agriculture de la Nièvre est titulaire d'un contrat d'assurance n° 72382940R-0010 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques

